Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026__133-DE

Publié le

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation : 28.10.2026
Date d'affichage
...

Nombre de conseillers :	
En exercice	44
Présents	36
Titulaires	34
Suppléants	2
Pouvoirs	2
Votants	**38**
Quorum	**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle au-dessus du gymnase de Bellengreville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Stéphanie PACCAUD, Ann BAUGAS, Michel LAINÉ, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Aurélien LESAGE (suppléant de Emily ROMEIN), Pascal LEROY, Jean-Christophe CARON, Cédric GABRIEL, Alain PORQUET, Aurélie SIMON, Solange TASSIGNY (suppléante de Siegfried GLESSMER), Nicolas GENS, Maria MONTERO, Yves LEBOURGEOIS, Alexandra LEPINAY, Fabienne ROYER COCAIN, Céline VITCHEN, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Régis CROTEAU, Alexandra ENAULT, Olivier GUILLEMETTE, Christophe SCHACHER, Damien HAUGUEL, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné procuration : Thomas LEROY à Marie-Françoise ISABEL, Philippe PIARD à Alain PORQUET

Absents/excusés : Adrien LECERF, Christian CALLEJAS, Céline FOUREZ, Angélique LEMIÈRE, Marie-Pierre JEANNE, Chrystelle MARIE DIT ASSE

Secrétaire de séance : Jean-Christophe CARON

Délibération n° 2026/133
Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Présentation du rapport annuel de juin 2024/juin 2025 de la délégation de service public de la chaufferie bois

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, la société Viria, délégataire du service public de production et de distribution de chaleur, a transmis son rapport annuel portant sur l'exercice 2024/2025.

Ce document rend compte des conditions d'exécution de la délégation de service public relative à l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. Il présente notamment les données d'exploitation de l'installation, les quantités d'énergie produites et distribuées, les performances du réseau, les opérations de maintenance réalisées ainsi que les éléments financiers de l'exercice.

La présentation de ce rapport permet au Conseil communautaire d'être informé du fonctionnement de l'équipement, de la qualité du service rendu aux usagers et des conditions d'exécution de la délégation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-3 ;
Vu le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur communautaire ;
Vu le rapport annuel de juin 2024 à juin 2025 transmis par la société Viria ;
Considérant que le délégataire est tenu de produire chaque année un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué ;

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 014-200065589-20261105-2026__133-DE

Considérant que ce rapport a été communiqué aux membres du Conseil communautaire ;

Le Conseil communautaire après en avoir débattu :

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2024/2025 de la délégation de service public de la chaufferie bois exploitée par la société Viria ;
- Précise que ce rapport est tenu à la disposition des membres du Conseil communautaire conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour extrait conforme,

Le Président
Philippe PESQUEREL

COMMUNAUTE de COMMUNES Val ès dunes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr